











## AGIR ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DES DROITS DES MINORITES ET GROUPES VULNERABLES

Financements: UE, AFD, CFSI

## CFSI/ MDA/ ANEP 2017-2020

L'objectif général est de promouvoir les droits des minorités et des groupes vulnérables au Congo en renforçant les capacités des organisations de la société civile congolaise sur la promotion et la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables (OS1) et en développant la protection des droits des minorités et groupes vulnérables par des actions locales participatives et le plaidoyer (OS2).

Les cibles de l'action sont les 60 organisations de la société civile (OSC) congolaises, membres du PCPA, déjà actives dans la promotion et la défense des groupes vulnérables suivants : femmes victimes de violences (physiques et morales), enfants et jeunes marginalisés, personnes handicapées, personnes atteintes du VIH/sida et peuples autochtones. Ces groupes sont les bénéficiaires finaux.

- A.1.1 Bilans collectifs (par groupes thématiques) des actions passées et en cours en faveur des minorités et des groupes vulnérables (réussites, échecs).
- A.1.2 Rencontres d'information par groupes vulnérables ciblées (cadres juridiques et politiques, dispositifs de soutien existants).
- A.1.4 Analyse locale et concertée de la situation des minorités et des groupes vulnérables.
- A.1.5 Echanges entre pairs.
- A.2.1 Accompagnement au montage de projets collectifs (apprentissage par l'action)
- A.2.2 Soutien aux actions des OSC et capitalisation
- A.2.3 Actions locales de sensibilisation
- A.3.1 Appui à la construction de plaidoyers institutionnels collectifs
- A.3.2 Actions de plaidoyer institutionnel

R1: Au moins 60 OSC qui agissent en faveur des minorités et des groupes vulnérables sont renforcées dans leurs capacités à mener des actions pertinentes, efficaces et pérennes dans le domaine des droits humains



R2 : Les minorités et les groupes vulnérables défendent leurs droits sur au moins 7 territoires



R3: Les autorités politico administratives, judiciaires et traditionnelles appliquent davantage les textes en vigueur relatifs aux droits des minorités et des groupes vulnérables.

## Méthodologie

L'approche par les droits pour promouvoir et protéger les droits des personnes et groupes vulnérables :

L'approche du développement en termes de droits s'appuie sur les droits et libertés (droits civils et politiques) mais aussi sur les droits économiques, sociaux et culturels. Elle repose sur (i) le cadre juridique national qui doit garantir les droits universels, (ii) l'application de la loi avec des mécanismes de contrôle indépendant de l'Etat et (iii) l'accès et la connaissance par les citoyens de leurs droits.

## Cette approche implique que :

- <u>l'autorité publique prenne ou soit appelée à prendre ses responsabilités.</u>
- <u>toutes inégalités soient combattues</u> (notamment au niveau de l'accès) et non pas seulement lapauvreté.
- <u>les modes de faire soient participatifs</u> (co-construction avec les bénéficiaires en vue du développement du « pouvoir d'agir »/ « empowerment » et appropriation et ancrage local auprès des communautés).
- <u>les diversités</u> des contextes et lieux d'interventions soient analysées et prises en compte.
- <u>les différentes échelles</u> (locales et nationales) soient intégrées et complémentaires.

Les personnes et groupes vulnérables au cœur de l'action. Les personnes et groupes vulnérables, bénéficiaires finaux de l'action, seront mobilisés tout au long du projet et appelés à être de véritables acteurs. En plus d'être bénéficiaires des 10 projets menés par les OSC, ils seront notamment :

- impliqués dans les concertations et échanges avec les pouvoirs publics locaux autour de l'analyse locale et concertées sur leur situation (A.1.4), la définition (A.2.1) et la mise en œuvre des actions des OSC (A.2.2), les actions de plaidoyer (A.3.2);
- invités à témoigner sur les problématiques qu'ils rencontrent (A.2.3).

L'objectif est d'associer ces groupes vulnérables organisés ou pas comme des « acteurs », capables d'agir pour devenir à leur tour « auteurs » en vue d'un développement inclusif du Congo.

**L'appui aux dynamiques collectives.** Les 60 OSC du PCPA ciblées, formeront un noyau dur qui devra susciter l'implication d'autres acteurs associatifs. Elles ont à la fois acquis une expérience auprès des bénéficiaires finaux de l'action, des compétences de montage et/ou gestion de projets, des principes et méthodes de travail et apprentissages collectifs. Elles ont des alliances avec d'autres acteurs et devront les mobiliser en faveur des personnes et groupes vulnérables. L'appui aux actions collectives a été retenu dans la méthodologie car ces dernières sont déterminantes pour le dialogue avec les pouvoirs publics.

L'ancrage local des actions et l'accompagnement de proximité des acteurs (OSC et pouvoirs publics). Les animateurs du PCPA connaissent bien les acteurs associatifs ou publics qui les reconnaissent de plus en plus comme des personnes ressources au niveau local. Ils ont développé des compétences en accompagnement des OSC et en facilitant des concertations pluri-acteurs. Ils sont légitimes pour initier ou renforcer le dialogue autour des droits des personnes et groupes vulnérables.